



CIRQ'HOP - Saison 2023-2024

École de Cirque et de Danse Hip Hop en Grésivaudan

Modalités d'Inscription

- ❖ Les animations organisées par l'association CIRQ'HOP se déroulent sous la responsabilité de l'association CIRQ'HOP.
- ❖ Les animations sont encadrées par des animateurs qualifiés. Ceux-ci se réservent le droit de mettre le pratiquant dans le groupe de niveau qui lui apportera les meilleures conditions d'apprentissage et de plaisir dans l'activité. Ils pourront également lui proposer un cours supplémentaire de perfectionnement, moyennant un réajustement de la cotisation annuelle, le cas échéant.
- ❖ Pour toutes les catégories d'âge : les cours ne seront mis en place que si l'effectif par cours (équilibre financier) est atteint. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires. Une trentaine de séances est prévue sur l'année (variant selon jours fériés et rythme scolaire).
- ❖ L'adhésion à CIRQ'HOP est obligatoire. Son coût est fixé forfaitairement à **20 Euros par saison et par foyer**.
- ❖ Tous les adhérents de Cirq'Hop bénéficient des garanties "Responsabilité Civile-Défense", "Indemnisation des Dommages Corporels", "Dommages aux Biens des participants", "Recours-Protection juridique" et "Assistance" souscrites par l'association CIRQ'HOP auprès de la MAIF.
- ❖ Pour compléter leur dossier d'inscription, les pratiquants des animations doivent remettre :
 - La fiche d'inscription complétée, datée et signée
 - Une fiche « décharge santé »
 - Le règlement intégral :
 - Il est possible d'échelonner le règlement en 3 fois. Tous les chèques doivent alors être remplis et remis à l'ordre de CIRQ'HOP. Attention, ne pas antidater les chèques.
 - Le règlement en chèques vacances et par carte Tattoo du département de l'Isère est possible.
 - Des réductions sur les cotisations annuelles sont accordées pour les pratiquants d'une même famille. CIRQ'HOP prend également en charge une réduction sur les cotisations annuelles en fonction du Quotient Familial (sans aide ni subvention extérieure). Pour en bénéficier, une photocopie du QF doit obligatoirement être remise, sans quoi le tarif maximum sera appliqué (voir tableaux ci-dessous).
- ❖ Les inscriptions aux animations ne sont effectives qu'à réception du dossier complet et du règlement intégral. La place réservée pourra être attribuée à un autre adhérent dont le dossier est complet. Tout dossier incomplet au-delà des quatre premières séances déclenchera l'envoi d'un courrier ou mail qui notifiera une impossibilité temporaire d'accès aux activités pour le ou les adhérents concernés, jusqu'à la mise à jour COMPLÈTE du dossier.
- ❖ Toute inscription engage l'adhérent pour la saison ENTIÈRE y compris les spectacles de fin d'année. En cas de résiliation, quel que soit le motif et le Quotient Familial, pour chaque pratiquant les modalités d'indemnisation sont les suivantes :
 - Aucune retenue ne sera effectuée au terme des séances d'essai (définies par les animateurs) pour les nouveaux adhérents ; toutes les pièces seront détruites ou restituées sur demande (dossier d'inscription et règlement).
 - AUCUN remboursement ne sera effectué au-delà des séances d'essai, ni après la remise d'une attestation de paiement.

Tarifs des cotisations annuelles des cours et des stages pour la saison 2023-2024

QF	<300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	1301 - 1500	> 1501
----	------	-----------	-----------	-----------	------------	-------------	-------------	--------

Cours d'1h	60	100	115	140	160	170	180	185	Adhésion annuelle obligatoire +20€/foyer (à ajouter au total des cotisations après réductions éventuelles)
Cours d'1h15	75	120	135	165	190	205	215	220	
Cours d'1h30	90	145	165	200	225	240	250	255	
Stage 5 jours, formule "matinée" <small>(mercredi et vendredi "à la journée") ou Stage 3 jours</small>	55	65	75	80	90	100	105	110	
Stage 5 jours, formule "journée"	70	90	100	110	120	130	135	140	
Stage 4 jours "Noël"	60	70	80	90	100	110	115	120	
Temps d'accueil	10€ pour chaque tranche horaire matin / après midi								

Réductions accordées pour plusieurs adhérents d'un même foyer, sur le montant total des cotisations (cours ou stages)	2 adhérents 5%	3 adhérents 10%	4 adhérents 15%	5 adhérents 20%
---	-------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Association Loi 1901 n°W381004099, CIRQ'HOP, Agrément Jeunesse et Sport n°38.09.168

N° SIRET : 49306821700014

Cirq'Hop, Salle Jean Vilar, 26 rue des Allobroges, 38190 Villard-Bonnot

www.cirqhop.org - contact@cirqhop.org



CIRQ'HOP - Saison 2023-2024

École de Cirque et de Danse Hip Hop en Grésivaudan

FICHE DÉCHARGE SANTÉ

Je, soussigné(e),

NOM et prénom :

responsable légal(e) de l'enfant

NOM et prénom :

inscrit(e) aux activités du

jour et heure :, proposées par Cirq'Hop,

certifie ne pas avoir connaissance d'un état de santé susceptible d'interdire ou de limiter la pratique d'activités physiques à mon enfant.

J'atteste que mon enfant, ci-dessus mentionné, n'a pas subi récemment d'opération médicale/chirurgicale, ni n'avoir eu de blessures traumatiques récentes, et ne fait pas l'objet de contre-indications à la pratique d'activités physiques.

J'atteste avoir pris connaissance des risques liés à ces activités et assume l'entière responsabilité des dommages liés à cette pratique qui seraient dus à son état de santé actuel.

Je m'engage à signaler au responsable de l'école toute modification de l'état de santé de mon enfant, susceptible d'infirmier cette attestation.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Le / /

Signature (du responsable légal pour les mineurs)